

Amérique latine

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1963)**

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

représentant du CICR eut avec les dirigeants des Sociétés nationales des entretiens empreints de compréhension mutuelle. Ces visites fournirent l'occasion d'échanges de vues sur différents problèmes dont s'occupent les Sociétés de Croix-Rouge, particulièrement les regroupements de familles et la diffusion des Conventions de Genève.

Le CICR a, en effet, continué ses efforts tout au long de l'année en vue de réunir les familles dont les membres ont été séparés à la suite des conflits et des tensions qui ont sévi ou sévissent encore dans différentes parties du monde.

Alors qu'au début, cette activité exigeait un grand travail du CICR, qui accomplissait souvent lui-même les démarches et participait à l'organisation des convois, elle est maintenant assumée de manière de plus en plus efficace par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Toutefois, le CICR continue encore dans certains pays à intervenir, soit en traitant des cas individuels, soit en transmettant des recommandations aux autorités et aux Croix-Rouges nationales. C'est ainsi qu'en 1963, plusieurs milliers de familles ont pu de nouveau se réunir dans le pays de leur choix, grâce à la compréhension des autorités et à la collaboration active des Sociétés nationales.

5. AMÉRIQUE LATINE

A la fin de juillet, M. Pierre Jequier, délégué du CICR, est rentré à Genève après avoir accompli en Amérique latine une mission qui lui a permis de prendre de nombreux contacts et d'intervenir en faveur de victimes de troubles intérieurs.

Il a obtenu audience de deux chefs d'Etat, S. E. M. Paz Estensoro, président de la République de Bolivie, et S. E. le général Nicolas Lindlay, président de la Junte Militaire au Pérou, et s'est entretenu de manière approfondie avec les autorités gouvernementales en Argentine, en Bolivie, au Paraguay, au Pérou, en Uruguay et au Vénézuéla.

Argentine

Le gouvernement argentin a autorisé le délégué du CICR à visiter des personnes incarcérées à la suite de récents événements

politiques. Accompagné du Dr Francisco J. Martone, président de la Croix-Rouge argentine, M. Jequier a visité trois prisons de Buenos Aires et s'est rendu au pénitencier militaire de Magdalena, à 120 kilomètres au sud de cette capitale. Il s'est entretenu sans témoin avec les détenus de son choix et, selon l'usage, a remis son rapport aux autorités détentrices.

6. SERVICES SPÉCIALISÉS

Agence centrale de recherches (Genève)

Cet important service du CICR est demeuré très actif en 1963. L'Agence centrale en effet a reçu 47.500 communications et en a expédié 50.300, ce qui, comparé aux chiffres de l'année précédente (44.000 à l'arrivée, 35.000 au départ) représente une notable augmentation.

Une quarantaine de personnes demeurent attachées à ce service dont les tâches sont très diverses.

Un nombre considérable des cas traités se rapportent encore aux victimes de la deuxième guerre mondiale. Retrouver la trace de militaires et de civils disparus, établir, le cas échéant, la preuve de leur décès, déterminer le lieu de leur sépulture, ne sont pas des tâches aisées. Il faut entreprendre et poursuivre assidûment d'innombrables démarches, le plus souvent sur des indices fragiles et des données incertaines, en tenant compte du flux et du reflux des forces armées, de l'exode volontaire ou forcé des populations, des transferts de prisonniers d'un camp — parfois d'un pays — à un autre. Il est évident que le recul du temps accroît la complexité de ces recherches, qui pourtant aboutissent souvent à rétablir le contact entre des personnes séparées de longue date.

Depuis une quinzaine d'années, l'Agence délivre aux anciens prisonniers de guerre, internés civils et déportés, ou à leurs ayants droit, des *attestations de captivité, d'hospitalisation* ou de *décès*. Ces documents, qui permettent aux détenteurs de régulariser leur statut personnel, d'obtenir une indemnité, une rente ou quelque autre avantage, sont fréquemment établis à la requête de Sociétés nationales de Croix-Rouge, d'associations privées et de bureaux officiels, dont les archives ont été pour diverses raisons, détruites